FFM
FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

N° d'épreuve FFM — 282
Moto-Club — TOULOUSE MOTO SPORT
N° d'affiliation — 0912
Date — 04/10/2020
Lieu — GAILLAC TOULZA
Organisateur technique - ANDRE LAUR
E-mail — toulouse-moto-sport@wanadoo.fr
Téléphone —

CDF NATIONAL 450cc / 250cc

REGLEMENT PARTICULIER 2020

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	**Baleur Jean Claude**	Licence : **002796**
Délégué FFM (Président du Jury)	**Bellanger Alain** (450) / Cassin Jérôme (250)	Licence : **003385** / 062806
Membre du Jury	**François Mickael**	Licence : **040111**
Membre du Jury	**Roucaries Gérard**	Licence : **263052**
Commissaire technique responsable	**Matthaei Patrick**	Licence : **033880**
Responsable du chronométrage	**Tomat Germaine**	Licence : **023132**

Article 3 Catégories & Engagements

Seules les catégories dont la case est cochée sont prévues pour l'épreuve.

☑ **National 450cc***

Age — 15 ans minimum
Licences — NCO / Inter / NJ / LUE
Cylindrée — Classes 3 & 4
Plaques — Numéro noir sur fond blanc

☑ **National 250cc**

Age — 13 ans minimum en 125cc 2T
15 ans minimum en 250cc 4T
Licences — NCO / Inter / NJ / LUE
Cylindrée — Classe 2
Plaques — Numéro blanc sur fond noir

* *Les pilotes devront opter pour une classe lors de la première épreuve de classement et n'auront plus la possibilité d'en changer dans la suite du Championnat.*

En cas de changement de machine entre les manches, le pilote devra repartir avec une machine de la même classe que celle choisie à la manche précédente.

Primes d'arrivée :

Place	Primes	Place	Primes	Place	Primes	Place	Primes
1er	160 €	6ème	100 €	11ème	67 €	16ème	55 €
2ème	140 €	7ème	90 €	12ème	65 €	17ème	52 €
3ème	130 €	8ème	82 €	13ème	63 €	18ème	50 €
4ème	120 €	9ème	76 €	14ème	60 €	19ème	47 €
5ème	110 €	10ème	70 €	15ème	58 €	20ème	45 €

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE B BALMA

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Nom du médecin responsable ... **Dr Bergraser**

Nombre de secouristes **12**

Nombre d'ambulance(s) **2**

Hôpital le plus proche ..... **Purpan**

Temps de trajet (en min) ..... **30 mm**

Article 7 Le site de pratique

Accès :

Nom du site ..... **Lieu dit : Oursas**

Adresse ..... **31550 Gaillac- Toulza**

Capacité Moto :

Pendant les essais : **54**

En manche : **45**

Caractéristiques :

Longueur du circuit **1770m**

Largeur minimum de la piste ..... **6 m**

Largeur de la grille **40**

Longueur de la ligne droite de départ ..... **85 M**

Nombre d'OCP* **20**

**Officiels Commissaires de Piste*

- **Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.**
- **En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.**

Visa du Moto-Club	Visa de la Ligue	Visa de la FFM
Date : 25/05/20	Date : Le 09/06/2020	Date : 23/06/2020
TOULOUSE MOTO-SPORT COURNEIL Lydie 6 Chemin de Rivel 31190 LABRUYERE DORSA Tél : 05 62 20 91 26 / 06 82 35 98 52	PO/ Patrick MALRIC	Numéro : 20/0285
	AS LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE B BALMA	FEDERATION FRANCAISE DE MOTOCYCLISME FFM 74 Av Parmentier 75011 PARIS 01 49 23 77 00

MOTOCROSS – REGLEMENT PARTICULIER 2020

N° d'épreuve FFM	282
Club	C0912 - TOULOUSE MOTO SPORT
Date	Dimanche 4 octobre 2020
Lieu	Gaillac-Toulza (31)
Organisateur technique	014630 - M LAUR ANDRE
Email	toulouse-moto-sport@wanadoo.fr
Téléphone	07 86 81 56 15

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au règlement 2020 de la Commission Motocross de la LMOC, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.
Règlement 2020 : https://www.lmoc.fr/reglement-motocross-2020/

ARTICLE 1 ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 OFFICIELS

FONCTION	OFFICIEL	DESIGNE PAR
Directeur de course	002796 - M BALEUR JEAN-CLAUDE	LMOC
Directeur de course adjoint	022282 - M SICARD CLAUDE ALAIN	LMOC
Président du Jury	003385 - M BELLANGER ALAIN	FFM
Membre du Jury	040111 - M FRANCOIS MICKAEL	LMOC
Membre du Jury	263052 - M ROUCARIES GERARD	LMOC
Commissaire technique responsable	033880 - M MATTHAEI PATRICK	FFM
Commissaire technique	215067 - M BOY DANIEL	LMOC
Commissaire technique	340936 - GUIBELLI JULIEN	LMOC
Responsable du chronométrage	023132 - Mme TOMAT GERMAINE	FFM
Chronométreur	005972 - M CAST ANDRE 171369 - M LIOGIER ANDRE 023131 - M TOMAT ANDRE	FFM FFM FFM

ARTICLE 3 CATEGORIES & ENGAGEMENTS

Inscriptions :	**Tarifs Motocross :**	**Tarifs Prairie** :
https://ffm.engage-sports.com/	43€ (33€ en 65cc et 50cc)	46€ (35€ en 65cc et 50cc)

Majoration de 20€ à partir de J-15. La location du transpondeur (6€ pour les catégories LMOC ; 8€ pour les catégories hors-LMOC) est incluse.
Ne pas oublier de prévoir un chèque de caution de 200€.

CATEGORIE	DESCRIPTION
Championnat Pyrénées **MX 85cc (-12 ans & +12 ans)**	Age ---------- de 9 à 15 ans (NJ / NCO / LUE / INTER) Cylindrée---- 85cc

MOTOCROSS – REGLEMENT PARTICULIER 2020

ARTICLE 4 CONTROLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Licences à la journée :
Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation : ☒ NON ☐ OUI (*75€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 115€ pour deux jours de course et plus*). Pour les licences à la journée payées au préalable sur l'intranet FFM, le tarif sera minoré de 10€. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs : dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques : tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 RECLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75€. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75€. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 MEDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Responsable médical	**Docteur Jean BERGRASER**		
Nombre de secouristes *(hors ambulanciers)*	8	**Nombre d'ambulances**	2
Hôpital le plus proche	L'Union (31)	**Temps de trajet (en min)**	30 min

ARTICLE 7 LE SITE DE PRATIQUE

ACCES					**CARACTERISTIQUES**	
Nom du site	Circuit de Motocross				**Longueur du circuit**	1 770 m
Adresse	Oursas, 31550 Gaillac-Toulza				**Largeur mini de la piste**	6 m
CAPACITES					**Largeur de la grille**	40 m
Moto	En essais	54	En manche	45	**Longueur de la ligne droite de départ**	85 m
Quad / Sidecar	En essais	36	En manche	30	**Nombre de commissaires de piste**	20

Rappel : l'attestation d'assurance en responsabilité civile organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement. En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB	**VISA DE LA LIGUE**	**VISA DE LA FFM**
Date : 29 Mai 2020	*Date :* Le 09/06/2020	*Date :* 23/06/2020 - N°20/0285
		Numéro :
TMS	PO/ Patrick MALRIC AS LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE B BALMA	FEDERATION FRANCAISE DE MOTOCYCLISME FFM 74 Avenue Parmentier 75011 PARIS 01 49 23 77 00

MOTOCROSS – REGLEMENT PARTICULIER 2020

HORAIRES

Contrôles technique et administratif samedi 3 octobre de 15h00 à 20h00 et dimanche matin 4 octobre

Visite du circuit : samedi 3 octobre à 16h00

Première réunion du Jury : samedi 3 octobre à 18h30

DEBUT	FIN	DEROULEMENT	CATEGORIES	DUREE
7h30	**8h30**	**Contrôles administratif et techniques**		
8h45	8h50	Tests de départs	Championnat de France National MX 450cc	5’
8h50	9h10	Essais libres	Championnat de France National MX 450cc	20’
9h20	9h25	Tests de départs	Championnat de France National MX 250cc	5’
9h25	9h45	Essais libres	Championnat de France National MX 250cc	20’
9h55	10h00	Tests de départs	Championnat Occitanie MX 85cc	5’
10h05	10h15	Essais libres	Championnat Occitanie MX 85cc	10’
		Entracte (entretien de la piste)		
10h35	10h55	Essais chronométrés	Championnat de France National MX 450cc	20’
11h05	11h25	Essais chronométrés	Championnat de France National MX 250cc	20’
11h35	11h50	Essais chronométrés	Championnat Occitanie MX 85cc	15’
		Entracte (repas et entretien de la piste)		
13h45	13h50	Tour de reconnaissance	Championnat de France National MX 450cc	
13h55	14h25	Manche 1	Championnat de France National MX 450cc	25' + 1T
14h30	14h35	Tour de reconnaissance	Championnat de France National MX 250cc	
14h40	15h10	Manche 1	Championnat de France National MX 250cc	25’ + 1T
15h20	15h40	Manche 1	Championnat Occitanie MX 85cc	15' + 1t
		Entracte (entretien de la piste)		
16h00	16h05	Tour de reconnaissance	Championnat de France National MX 450cc	
16h10	16h40	Manche 2	Championnat de France National MX 450cc	25' + 1T
16h45	16h50	Tour de reconnaissance	Championnat de France National MX 250cc	
16h55	17h25	Manche 2	Championnat de France National MX 250cc	25’ + 1T
17h35	17h55	Manche 2	Championnat Occitanie MX 85cc	15' + 1t
18h10		Podium		

PLAN DU CIRCUIT

https://www.lmoc.fr/lescircuits/circuit-de-motocross-de-gaillac-toulza/

31550 Gaillac-Toulza, 43.237348, 1.461193

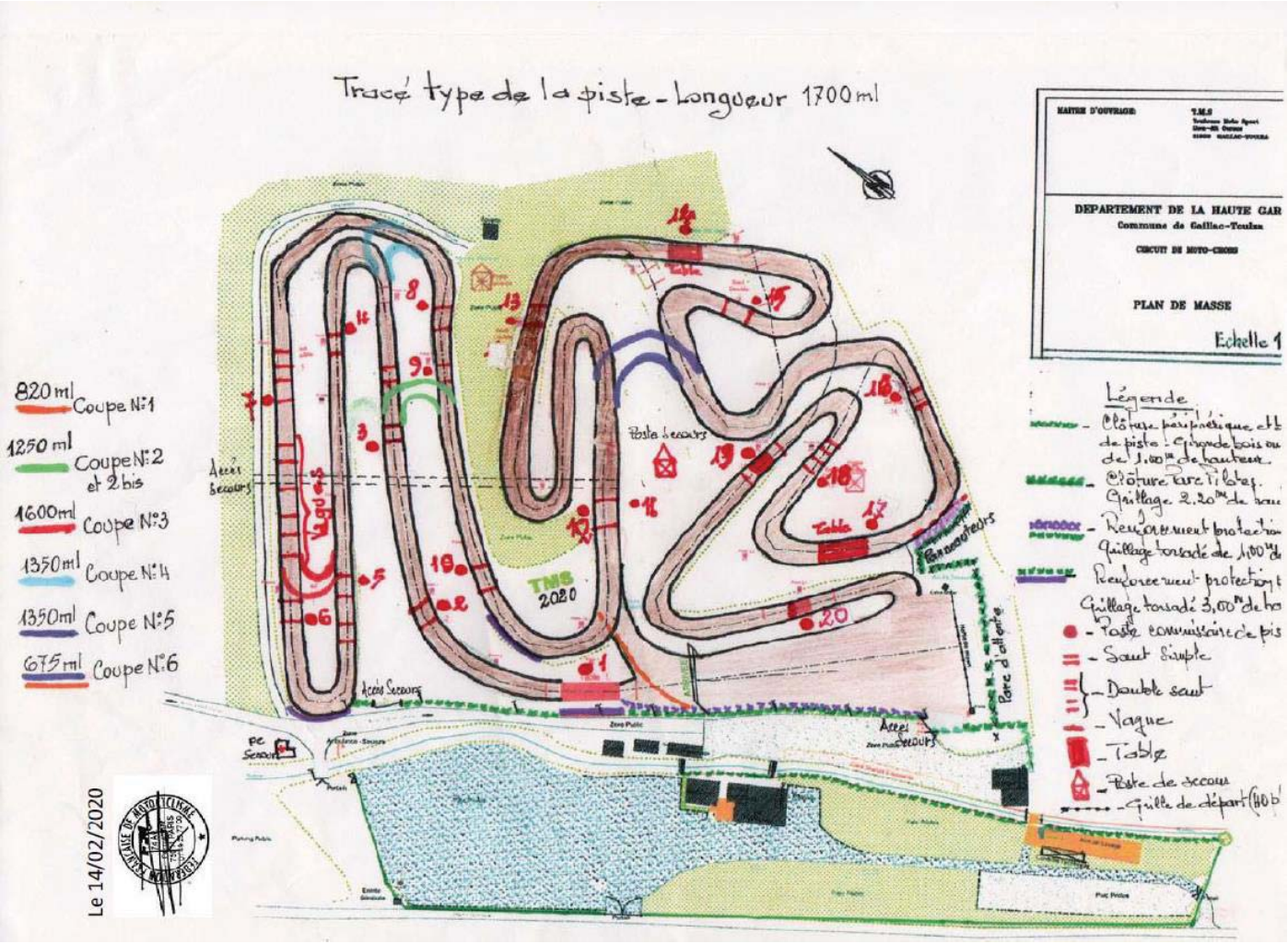

ACCES

https://www.lmoc.fr/lescircuits/circuit-de-motocross-de-gaillac-toulza/

31550 Gaillac-Toulza, 43.237348, 1.461193

assurances LESTIENNE
spécialiste de l'assurance des sports mécaniques et loisirs motorisés

ATTESTATION RESPONSABILITE CIVILE
ORGANISATEUR D'ACTIVITE SPORTIVE DE LOISIR OU DE COMPETITION AVEC VEHICULES TERRESTRES A MOTEUR

(Articles A 331-17 et A 331-18 du code du sport)

La SAS ASSURANCES LESTIENNE BP 34 – 51873 REIMS CEDEX
Atteste par la présente que

TOULOUSE MOTO SPORT
3 Chemin des Vignes le Py d'en bas
09100 LES PUJOLS

A souscrit, en application des dispositions législatives et réglementaires du code du sport, une police d'assurances **B1921RT000050T-RCO1735** auprès de la compagnie LLOYD'S INSURANCE COMPANY S.A, garantissant sa responsabilité civile pour son activité ou son organisation avec véhicules terrestres à moteur suivante, « **Championnat de France motocross»** se déroulant **du 03/10/2020 à 12h00 au 04/10/2020 à 20h00.**

Aux conditions générales et particulières du contrat d'assurance établi pour couvrir les risques prévus à l'article R331-30 du code du sport., de la responsabilité civile pour les concentrations, manifestations, ou activités avec véhicules terrestres à moteur.

Conformément à l'article A331-32 du code du sport, la garantie est accordée par sinistre jusqu'à concurrence de :

- 10.000.000 € pour les dommages corporels autres que ceux relevant de la responsabilité civile automobile.
- 1.500.000 € pour les dommages matériels autres que ceux relevant de la responsabilité civile automobile.
- 500.000 € pour les dommages immatériels consécutifs.
- 50.000 € pour les dommages immatériels non consécutifs.
- Défense et recours inclus.

Les garanties du contrat sont conformes aux exigences de l'article D321-4 du code du sport.
Exclusion : Dommages aux véhicules utilisés.

La présente attestation ne peut engager les sociétés ASSURANCES LESTIENNE, IRIS, et LLOYD'S INSURANCE COMPAGNY S.A en dehors des conditions générales et particulières, et des limites de validité du contrat auquel elle se réfère.

Fait pour servir et valoir ce que de droit à REIMS le 12/06/2020

Signature du courtier

S.A.S ASSURANCES LESTIENNE
BP 34
51873 REIMS CEDEX
Tél. 03 26 87 71 38 / Fax 09 70 62 90 43
RCS Reims 529 120 842 / APE : 6622 Z - orias 10053161
Email : assurances.lestienne@orange.fr

Signature de la compagnie d'assurance